

Portage : Cadre organisationnel

7 avril 2015

Préparé par Martha Whitehead et Kathleen Shearer

En mars 2014, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a lancé un projet portant sur la création d'un réseau de gestion des données de recherche dans les bibliothèques au Canada. Le projet ARC, ainsi appelé à l'époque, avait un mandat d'un an pour mettre au point plusieurs aspects du réseau, maintenant appelé Portage.

Le réseau Portage vise à mettre en commun et à accroître le savoir-faire, les services et l'infrastructure existants de façon à ce que tous les chercheurs universitaires du Canada aient accès au soutien dont ils ont besoin en matière de gestion des données de recherche. Le réseau Portage comprendra deux composantes principales :

Réseau d'experts : La gestion des données de recherche (GDR) nécessite une connaissance et un savoir-faire que beaucoup d'établissements et de chercheurs n'ont pas. Le réseau Portage permettra d'accéder, tant en français qu'en anglais, à un ensemble complet de ressources, d'outils et d'experts qui fourniront des conseils d'actualité, pertinents et fiables au sujet de la GDR.

Système national de conservation et d'exploration : Portage travaille aussi à un projet pilote destiné à relier les divers éléments d'infrastructure et de service nécessaires à l'établissement d'un réseau national de conservation et d'exploration des données.

Principes

Les principes définis au début du projet ARC guideront l'évolution et les activités courantes du réseau Portage :

- les données sont un bien public;
- accès intelligent : ouverture et respect des renseignements personnels;
- approches concertées : réductions des coûts et partage du savoir-faire;
- inclusivité : viser à servir tous les chercheurs et à offrir des chances plus égales;
- engagement envers les normes et l'interopérabilité;
- relations internationales : assurer une liaison sur la scène internationale et veiller à ce que notre travail soit conforme aux pratiques internationales;
- respect des différences : flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de régions, d'établissements, de langues et de disciplines différents;
- source en exploitation libre : on fournira des outils à la collectivité dans la mesure du possible;
- intendance : sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des données de recherche à long terme.

Hypothèses

1. Les principes énoncés ci-dessus guideront l'évolution et les activités de Portage.
2. Portage est un élément d'une infrastructure de plus grande envergure qui appuie la GDR au Canada. Le réseau fonctionnera dans ce contexte plus vaste et collaborera avec d'autres intervenants pour créer un environnement national de GDR durable et cohérent.
3. Les bibliothèques universitaires apporteront des contributions en nature considérables. Comme prolongement de leurs activités, les bibliothèques participantes offriront de l'appui en infrastructure et en personnel à la fois au système de conservation et d'exploration et au réseau de savoir-faire.
4. Nous créons des partenariats afin de déterminer la capacité de stockage des données de recherche et d'obtenir du financement pour la mise sur pied du réseau.
5. L'ABRC assurera la gestion de projet au cours de la première année d'activité et l'effectif augmentera sur trois ans.
6. L'ABRC et ses membres joueront des rôles de gouvernance dans le réseau Portage.
7. D'autres établissements et centres de recherche pourront contribuer au réseau Portage dans le contexte d'une affiliation de leur dépôt au système de conservation de Portage, en adhérant aux exigences relatives aux normes et en fournissant peut être du savoir-faire.

Activités

(Les plans de travail de Portage en préparation contiennent plus de détails sur les activités courantes du réseau Portage.)

Des approches opérationnelles différentes s'imposent pour les deux composantes de Portage. Il convient toutefois de signaler qu'il y a de nombreux chevauchements entre les services fournis. Par exemple, beaucoup des membres du personnel qui contribueront au système de conservation et d'exploration serviront aussi dans le réseau de savoir-faire et le réseau d'experts.

Réseau d'experts

La gestion des données de recherche peut être très complexe et il faut souvent du soutien à différentes étapes tout au long du cycle de vie des données, depuis la préparation des plans de gestion des données, en passant par la documentation des données aux fins de l'accès et de la conservation, jusqu'à la réutilisation et à l'analyse des ensembles de données. Des chercheurs prennent certes conscience de la gestion des données et de ses nombreux avantages, mais rares sont ceux qui possèdent le savoir-faire nécessaire pour aborder les enjeux par leurs propres moyens.

Le réseau d'experts Portage fournira des ressources recommandées, des conseils d'experts et de l'aide pratique à quiconque travaille dans une université canadienne ou dans un établissement de recherche et souhaite stocker, gérer, protéger et partager des données de recherche numériques en français et en anglais. Les employés de soutien des bibliothèques et des centres de données des universités canadiennes constitueront le principal groupe cible, l'objectif consistant à renforcer la capacité et les connaissances de ces groupes. Les membres du personnel de première ligne appuieront ensuite les chercheurs dans leur collectivité. Dans certains cas, notamment quand un

établissement n'a pas de soutien de première ligne, l'aide peut être fournie directement à une équipe de recherche ou à un chercheur en particulier.

Activités :

- Fournir un libre accès aux outils et ressources de GDR et gérer le générateur PGD Portage via un site Web Portage. Ces ressources viseront à aider les chercheurs à gérer leurs données pendant tout cycle de vie de celles-ci et à mettre au point des plans de gestion des données.
- Maintenir et promouvoir un collectif de pratique de la GDR au Canada. Afin de renforcer la capacité d'un bout à l'autre du Canada, le réseau jouera un rôle de rassembleur en réunissant des gens pour échanger au sujet des pratiques exemplaires, à la fois virtuellement et en personne. Il faudra peut-être à cette fin assurer la liaison avec d'autres intervenants comme des administrateurs de recherche, des services de TI et d'autres employés dans des domaines où nous devons renforcer la capacité axée sur la GDM.
- Fournir au prix coûtant de la formation et des activités de réseautage qui renforceront la capacité des milieux des bibliothèques et autres. La formation consistera à mettre en œuvre un cours de formation en ligne à l'intention des étudiants des cycles supérieurs et des bibliothécaires, comme MANTRA D'EDINA, ainsi qu'à organiser des événements suivant la stratégie de « formation des formateurs », ce qui permettra aux participants de ces activités de retourner dans leur établissement partager leurs acquis.
- Élaborer, déterminer et partager des pratiques exemplaires de GDR dans plusieurs domaines clés : (1) protection des renseignements personnels, sécurité et confidentialité, (2) compétences spécialisées et formation, (3) plans de gestion des données, (4) métadonnées et exploration des données, (5) conservation des données, (6) consultation et diffusion des données, (7) préservation.
- Contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes, d'outils et de pratiques nouveaux et novateurs par des moyens locaux, nationaux et internationaux, y compris assurer la liaison avec des projets disciplinaires et des organismes nationaux/internationaux comme Données de recherche Canada, ainsi que l'Alliance des données de recherche et CODATA.
- Élaborer des lignes directrices et des procédures sur les métadonnées pour la production de métadonnées qui rendent les données à la fois explorables et compréhensibles indépendamment (principe SOAI). Le dernier type de métadonnées est beaucoup plus détaillé que le premier et peut inclure des documents sur le cheminement du processus de recherche.
- Élaborer des lignes directrices et des procédures sur l'accès aux données qui facilitent la diffusion et la réutilisation. L'accès comporte une grappe de procédures portant sur les licences, les autorisations, les procédures de diffusion, les formats de données, l'attribution des citations, etc.
- Offrir des services de conseil aux établissements ou aux projets qui demandent une orientation et des conseils plus spécialisés.

Modèle de service :

- Le réseau d'experts sera géré par un coordonnateur central.
- Des experts de la GDR d'établissements de tout le Canada fourniront du savoir-faire, de la formation et des services de consultation.

- Les établissements s'engageront à libérer des membres de leur personnel qui participeront pendant 20 % de leur temps et seront remboursés de ce temps à un taux normalisé à même le financement central de Portage.
- Il est probable que le réseau d'experts verra le jour avec un groupe relativement restreint d'experts (8 à 10), dont le nombre augmentera avec le temps.

Système de conservation et d'exploration

Le réseau offrira des services d'intégration et de conservation des données qui exigeront une infrastructure technique robuste constituée de logiciels qui prennent en charge le cycle de vie complet des données de recherche (intégration, conservation, exploration, consultation, réutilisation), des services de reproduction de données et du stockage de données en réseau. Cette infrastructure sera très distribuée, comportera des noyaux locaux, régionaux et centraux et reposera aussi sur des normes qui garantissent l'interopérabilité entre les noyaux et les types de données.

Outre les activités d'intégration et de conservation, un ensemble complémentaire de services appuiera l'exploration des données contenues dans les dépôts de tout le Canada. À cette fin, les métadonnées provenant de dépôts seront agrégées en un registre ouvert dans le contexte duquel on créera des outils d'exploration pour permettre d'effectuer la recherche dans toutes les collections et tous les dépôts de données. Les ensembles de données des dépôts décentralisés seront interexploitables parce qu'ils concorderont avec des normes de métadonnées communes qui permettent une intégration appropriée.

Une collaboration rapprochée avec d'autres partenaires et intervenants est essentielle à la création et au maintien courant de cette infrastructure. Il faudra des ressources tant en argent qu'en nature pour appuyer la mise au point et l'implantation initiale, ainsi que les activités courantes.

Activités

- Fournir des services d'intégration et de dépôt d'ensembles de données. Le réseau intégrera des ensembles de données de recherche et des métadonnées appropriées afin d'assurer que les ensembles de données sont interexploitables, conservés et explorables. Il appuiera en outre les processus d'intégration de données provenant de dépôts externes dans l'environnement de conservation.
- Fournir des services de conservation qui gardent les données à long terme et assurent qu'elles demeurent compréhensibles et réutilisables. Les services incluront l'ajout de métadonnées descriptives et administratives, la normalisation des formats de données afin qu'il soit possible de les gérer comme « collection » et le transfert des données vers de nouveaux formats lorsque leur format courant devient périmé. La réplication des données à au moins trois endroits différents du réseau constitue aussi un principe important du modèle de conservation du réseau Portage.
- Créer, mettre en service et maintenir un outil d'exploration agrégé qui donne accès aux données de recherche du Canada en collaboration avec d'autres partenaires.
- Élaborer des lignes directrices et des procédures sur les métadonnées. La gestion des données de recherche doit produire des métadonnées qui rendent les données explorables et compréhensibles indépendamment (principe SOAI). Le dernier type des métadonnées est beaucoup plus détaillé que le premier et peut inclure des documents sur le cheminement du travail.

Modèle de service

- La mise au point, la mise à niveau ou l'expansion de l'infrastructure technique seront financées par tout un éventail de moyens financiers en collaboration avec les divers groupes de participants du réseau. Portage cherchera à obtenir de l'aide du secteur public et des

organismes subventionnaires, par exemple, et il comptera aussi sur les frais de participation dans le cas d'initiatives en particulier.

- On maintiendra l'infrastructure technique permanente d'une manière distribuée mais collective qui reflétera fidèlement la configuration locale, régionale et nationale du réseau de conservation. On considère qu'il s'agit d'un moyen de parvenir à la durabilité à long terme. L'infrastructure et les services locaux relèveront principalement de la compétence de l'établissement local. On mettra au point des mécanismes de partage des ressources et des coûts qui mettront aussi à contribution les principaux intervenants et partenaires afin d'appuyer les activités multi-institutionnelles, régionales ou nationales et divers centres de services.
- Les établissements qui n'ont pas de ressources et de mécanismes/dépôts locaux pour l'intégration des données dans le réseau auront accès à ces services par l'intermédiaire d'autres participants qui joueront le rôle de sites d'accueil pour d'autres. On mettra au point les mécanismes financiers appropriés à mesure que les besoins et les exigences de ces établissements se préciseront.

Personnel

On prévoit que le personnel sera constitué d'un mélange d'employés dans les établissements (possédant le savoir-faire pertinent) contribuant à temps partiel, de personnel en détachement, d'experts-conseils et d'employés permanents. Comme les experts sont dispersés au Canada, le personnel sera en outre hébergé à des endroits différents et aura tout un éventail de rapports hiérarchiques. Le personnel du réseau prendra de l'ampleur en trois ans pour finir par inclure les membres suivants :

1. Réseau d'experts (3 ETP)
 - a. Coordonnateur (1 ETP) : maintient les ressources Web, le PGD en ligne, coordonne le bassin d'experts, la formation et les consultations.
 - b. Des experts en poste dans les établissements qui contribuent une partie de leur temps au centre d'experts (10 experts x 20 % d'ETP = équivalent de 2 ETP)
2. Réseau de conservation et d'exploration (3 ETP)
 - a. Comité technique (voir la description ci-dessous)
 - b. Coordonnateur technique (1 ETP)
 - i. Développeurs/spécialistes TI (équivalent de 0,5 ETP)
 - ii. Spécialiste de la modélisation/gestion des données (équivalent de 1 ETP)
 - iii. Contribution en nature de membres du personnel ou d'experts aux établissements participants
 - c. Financement du renforcement des capacités. Fonds représentant l'équivalent de 0,5 ETP réservés pour l'appui des stagiaires et des congés sabbatiques permettant de perfectionner davantage un effectif qualifié dans le domaine de la GDR. (0,5 ETP)

3. Secrétariat de Portage (1 ETP)

Directeur de Portage (1 ETP) + employés de soutien (en nature, au centre de l'organisation) (Remarque : Afin d'assurer une transition transparente du projet ARC aux activités courantes du réseau Portage, l'ABRC a prévu au budget le financement du directeur de Portage comme poste d'agent de projet d'une durée d'un an en 2015.)

Budget

On prévoit que le budget du réseau Portage augmentera chaque année au cours des trois premières années pour atteindre son sommet d'un million de dollars par année au cours de la troisième année. Veuillez noter que le budget ne tient pas compte des contributions en nature des établissements, de Calcul Canada et de l'aide en nature possible des établissements.

Budget organisé selon le poste de dépense budgétaire	
Personnel (6 ETP)*	600 000 \$
Outils, technologies et infrastructures	300 000 \$
Voyage, réunions, ateliers, formation, traduction, etc.	100 000 \$
TOTAL	1 000 000 \$

*Remarque : L'ABRC a prévu à son budget du financement pour un poste de directeur du réseau Portage, soit un poste d'agent de projet d'une durée d'un an en 2015. Le budget ci-dessus n'inclut pas ce poste.

Modèle de financement

Nous proposons un modèle basé sur les frais d'adhésion et le partenariat qui débouchera sur un budget d'un million de dollars au cours de la troisième année d'activité. Le modèle utilisera une structure de coûts flexible qui s'appuie sur des frais régionaux/consortiaux, ainsi que sur du financement et de l'aide en nature de l'organisation partenaire. Ce modèle garantira la viabilité à long terme du réseau, encouragera la participation des membres et permettra aux participants de premier plan d'exercer une surveillance appropriée du réseau tout en facilitant la contribution de partenaires et de bailleurs de fonds de l'extérieur.

La cotisation reflétera la taille des établissements participants, les besoins particuliers, ainsi que les contributions de chaque organisation membre. Les établissements (ou leurs consortiums) financeront l'entretien courant du réseau, tandis que le financement de l'extérieur sera affecté à la mise au point de technologies, d'infrastructures et de services.

Les frais annuels de chaque établissement varieront de 5 000 \$ à 50 000 \$ et les grilles de frais des consortiums reposeront sur la taille et les contributions.

Gouvernance

Le réseau évoluera graduellement au cours des prochaines années et les structures de gouvernance et les modèles de financement suivront l'évolution du réseau vers la maturité. Pour le moment, la structure de gouvernance proposée est la suivante :

Comité directeur

Le conseil d'administration de l'ABRC nommera les membres d'un Comité directeur du réseau Portage qui représenteront les intervenants participant au réseau. On prévoit que le comité comptera une majorité de représentants des principaux établissements et organisations qui contribuent au réseau, ainsi que des milieux généraux des intervenants (p. ex., membres n'appartenant pas à l'ABRC, chercheurs, administrateurs de recherche et organismes subventionnaires).

Les caractéristiques comprennent les suivantes :

- Représentation de la collectivité des intervenants, des membres participants et des établissements partenaires. Nous chercherons à instaurer un équilibre approprié entre les parties prenantes de Portage (c.-à-d. les partenaires et les membres de Portage) et les intervenants (d'autres organismes qui ont un intérêt dans le travail et la réussite de Portage). Le comité compte de 10 à 12 membres.
- Responsabilité à l'égard de la gouvernance et du budget du réseau.
- Établissement de principes, de politiques et de procédures de fonctionnement.
- Détermination des priorités d'investissement et des domaines de développement.

Comité technique

Le Comité technique conseillera le Comité directeur sur les questions afférentes aux exigences techniques, aux normes et à la capacité du réseau. Le comité sera composé de personnes provenant des établissements participants et nommera un président qui fera rapport au Comité directeur.

Membres et partenaires

La participation des organisations sera déterminée en fonction du niveau et du type de leur contribution au projet. Les coûts de l'adhésion varieront selon la taille de l'organisation et les niveaux de la contribution en nature. Il y aura deux niveaux d'adhésion et un niveau de partenariat.

Les **membres contributeurs** seront des établissements ou des consortiums qui fournissent, établissent et maintiennent une infrastructure permanente contribuant aux activités de base du réseau Portage.

- Les membres contributeurs doivent manifester un engagement de longue date envers le réseau et il est entendu que l'engagement minimal est de trois ans.
- Les membres contributeurs signeront un protocole d'entente comportant une description de leur contribution au fonctionnement du réseau.

Les **membres commanditaires** sont des établissements ou des consortiums qui adhèrent à un des critères suivants :

- Fournir un spécialiste basé à l'établissement qui contribue une partie de son temps au réseau de savoir-faire et dont le temps est remboursé.
- Fournir un soutien en nature au moyen de la participation de leur personnel à d'autres aspects du centre d'experts.
- Fournir un soutien sous forme d'élaboration de logiciels ou de services à valeur ajoutée pendant une période fixe.
- Les membres se joindront à Portage en signant une entente définissant la nature de leur relation avec le réseau.

Les **partenaires** sont des organisations qui fournissent au réseau une contribution en nature ou un financement important. Ces contributions comprennent les suivantes :

- Fonds affectés à la création ou à l'entretien d'infrastructures, de technologies et de services pour le réseau.
- Entreposage en nature et soutien infrastructurel pour le réseau.
- Espace de bureaux et soutien administratif pour le réseau.

Transition

Le projet ARC était un projet d'un an qui visait à jeter l'assise d'un réseau de gestion des données de recherche basé sur les bibliothèques au Canada. Au moment où le projet ARC effectue le virage vers le réseau Portage, il existe déjà une lancée importante dans plusieurs domaines. Le groupe de travail du projet ARC sera dissous, mais des groupes spécialisés comme le Groupe d'experts PGD du réseau Portage et le Groupe de travail sur la conservation et l'exploration continueront de réaliser des progrès à l'égard de divers éléments du réseau. On souhaite continuer dans ces directions tout en établissant la structure de gouvernance et les moyens de financement. Afin d'appuyer ces activités courantes et d'étendre les services du réseau Portage pour qu'ils tournent à plein régime en trois ans, l'ABRC embauchera un directeur à temps plein pour le réseau Portage.

Données de recherche Canada (financé par CANARIE) a déjà investi dans plusieurs aspects du réseau Portage, notamment en fournissant du financement pour permettre au coordonnateur du projet de travailler à la compilation de ressources pour le réseau d'experts. DRC a aussi payé une partie des travaux de développement visant à intégrer les plateformes Islandora et Archivematica à SFU et contribue des fonds à la gestion du projet d'installation du logiciel Globus, qui se chargera de la gestion des données et de la reproduction à Calcul Canada. On prévoit que Données de recherche Canada et CANARIE demeureront des partenaires importants du réseau Portage et pourront peut-être financer diverses activités.

Au cours de la période de transition de trois ans, l'ABRC poursuivra les discussions avec Calcul Canada (CC), Données de recherche Canada et CANARIE et cherchera, au moment approprié, à conclure un protocole d'entente afin d'assurer que les intérêts de toutes les parties sont compris et réalisables.